



Édition du 05
novembre 2020

[Si vous ne visualisez pas ce courriel correctement, cliquez ici.](#)

Chers Châtillonnaises, Chères Châtillonnais,

A ce nouvel épisode de crise sanitaire s'est ajouté le déploiement du plan Vigipirate. Ces événements mobilisent largement vos élus auxquels sont étroitement associés le personnel communal et les bénévoles.

L'activité économique est fortement impactée. Sur notre territoire, les commerces d'alimentation : Les saveurs de la ferme, Biocoop, La Grange aux Pains, Ma boulange... continuent de vous accueillir. Cependant, les restaurants sont de nouveau fermés. Afin de soutenir nos partenaires locaux, nous vous faisons part de la proposition du Bistrot Paul :

Vendredi 6 Novembre 2020



Menu d'automne



Sur commande uniquement au 03.81.88.59.95 ou sur notre site bistropaul.eatbu.com
(Attention quantité limitée)



Blanquette d'escargots de Vincent aux cèpes

*Lièvre à la royale, écrasé de pommes de terre à la truffe
et composition de légumes*

Choux pralinés

Menu à 25,00€ ou plat unique (lièvre à la royale) à 15,00€

Retrait des commandes de 11h à 13h et de 18h à 20h

Ou en livraison sur les communes de Châtillon-Le-Duc et Miserey-Salines

Ecoles - périscolaire

Les écoles, collèges, lycées et le périscolaire continuent à accueillir les élèves avec un nouveau protocole renforcé afin de renforcer la sécurité sanitaire. Une **mobilisation des personnels, élus et bénévoles** permet d'assurer une présence aux heures d'arrivée et de sortie des élèves ainsi qu'à la restauration scolaire lors de la pause méridienne pour veiller à leur sécurité.



La restauration des élèves de l'école maternelle se fait donc désormais dans la grande salle de l'école

Ouverture de la mairie



La mairie est **ouverte** à l'accueil du public **tous les matins de 8h30 à 11h30**.

Pour les dossiers d'urbanisme, l'accueil ne se fera que sur rendez-vous au **03.81.58.86.55**

Attention : la mairie sera exceptionnellement fermée ce samedi 7 novembre 2020. Merci de votre compréhension

Attestations de déplacement dérogatoire

Depuis la semaine dernière et la mise en place du confinement, ces autorisations sont désormais obligatoires pour tout déplacement. Les trois différents types d'attestations sont les suivantes :

- Une [attestation de déplacement dérogatoire](#), à remplir notamment pour les déplacements entre le domicile et le travail, faire ses courses, se rendre à une consultation médicale ou prendre l'air dans un rayon de 1 km. Cette attestation [peut également être générée en ligne](#), notamment sur smartphone. Elle est également disponible dans l'application [TousAntiCovid](#).
- Un [justificatif de déplacement scolaire](#), valable plusieurs jours entre le domicile et le lieu d'accueil de l'enfant, à faire signer par l'établissement scolaire ;
- Un [justificatif de déplacement professionnel](#), également valable plusieurs jours, à remplir par l'employeur.

Sécurité, bienveillance et entraide

- ✓ Pour votre sécurité et celle de tous, veillez à respecter les gestes barrières et porter votre masque.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



- ✓ Soyez vigilants envers les personnes fragiles et isolées et en cas de doute, alertez-nous.
- ✓ A partir de la semaine prochaine, **le service de courses** sera réactivé pour les personnes vulnérables n'ayant personne dans leur entourage.
- ✓ Dans la lettre d'information de la semaine prochaine, nous vous proposerons également **un lien pour commander des masques**.

En cas d'urgence, et pour rappel :

Samu : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Numéro d'urgence Elus de la commune : 07 88 12 21 93

Bonne semaine à tous !

Le maire et l'équipe communication.

En attendant la prochaine lettre d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune : www.chatillon-le-duc.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel d'information, vous pouvez vous désabonner en répondant à ce mail.